

AFFAIRE N° 21 - Acquisition de terrains nécessaires à la création d'une voie nouvelle entre le CD 44 et la RN 2 au Butor.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la réalisation d'une voie nouvelle reliant le CD 44 à la RN 2, entre la piscine du Butor et la ravine des Deux-Canons endiguée, prévue au plan d'occupation des sols, la Commune envisage l'acquisition des terrains suivants, pour lesquels un accord a été conclu avec les propriétaires à un prix compatible avec l'estimation des Services Fiscaux :

REF. CADASTRALES	SUPERFICIE	PROPRIETAIRES	PRIX
AY 147	1 140 m2	Succession ADOLPHE Stéphen Jean	59 500 F
AY 24	607 m2	Mme Vve COPEAU Eugène et consorts	44 750 F

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget Communal et financée à l'aide de crédits de voirie.

*In, St Denis le 29.10.79*  
M. DUPONT, Secrétaire Général de Mairie, donne des explications sur

*Pour le Préfet plan.*  
LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*Secrétaire Général : Patricia MAGNIER*  
ADOPTÉ A L'UNANIMITE

*P.C.C.C. Pour le Préfet, le Chef de*  
*Bureau Délégué signé: Jacques LACOSTE*      ×